

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 13 juin 2024
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024
(accusé de réception du 19/06/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention de fonctionnement 2024 à l'association 'SOS Urgence Garde d'enfants' de Quimper pour un montant de 300 €

—————
Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement 2024 à l'association « SOS Urgence Garde d'enfants » de Quimper pour un montant de 300 €.

L'association « SOS Urgence Garde d'enfants » a pour but d'assurer un dépannage immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévus, aide aux familles monoparentales, etc.

La participation financière est à l'appréciation de la famille.

Ce service fonctionne de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi pendant la période scolaire.

Concernant son activité, l'association a assuré 1 461 heures de garde d'enfant en 2023, contre 1 268 heures en 2022.

L'association précise notamment être confrontée à des gardes plus difficiles : augmentation des familles monoparentales et/ou dans la précarité, auxquelles elle ne peut demander de participation. C'est dans ce contexte que l'association sollicite une subvention de 300 euros de la commune de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2024, une subvention de 300 € à l'association « SOS Urgence Garde d'enfants ».